



[www.findunucleaire.be](http://www.findunucleaire.be)  
[info@findunucleaire.be](mailto:info@findunucleaire.be)  
+32.(0)4.277.06.61

## **Interpellation au Collège communal de Neupré.**

Mon interpellation va porter sur le plan d'urgence et les mesures mises en place par la commune de Neupré en cas d'accident nucléaire grave ou majeur à la centrale de Tihange.

Annoncer une catastrophe ne sert à rien... je le sais. Mais il est une certitude indéniable : si on attend qu'il y ait un problème majeur pour mettre en place les solutions alternatives qui nous permettraient de débrancher nos installations nucléaires, cette catastrophe se produira.

Toute construction humaine a ses limites : il ne faut pas les dépasser. Ma formation d'ingénieur m'a appris que ces limites à ne pas dépasser sont intégrées lors de la conception, avec quelques marges de sécurité... mais tout le monde sait ça : prenez un élastique, vous pouvez tirer dessus jusqu'à un certain point ; au-delà de ce point, l'élastique claquera !

Parfois, les conséquences du dépassement se produisent sans signes précurseurs : récemment le tablier d'un pont de Visé s'est brusquement soulevé de 60 centimètres... parfois, il y a des signes précurseurs : il faudrait en tenir compte. Et c'est le cas de nos centrales — aux réacteurs vétustes et fissurés. Elles sont trop souvent à l'arrêt... depuis 2015, en moyenne près d'un tiers du temps ! En 2017, 271 jours d'arrêt sur un des réacteurs de Tihange.

Malgré les rapports de scientifiques indépendants extrêmement alarmants, malgré les recommandations de l'A.I.E.A., malgré les demandes officielles de gouvernements hollandais, allemand et luxembourgeois, malgré des mises en demeure d'organisations non gouvernementales, malgré des manifestations de la population (notamment la chaîne humaine qui a regroupé quelques 50 000 personnes entre Maastricht et Tihange), malgré les risques de séismes ou d'attaques terroristes, à cause probablement d'énormes intérêts économiques (ces centrales sont amorties, et en cas de catastrophe, les dédommagements des opérateurs sont réduits à presque rien, par convention), ou peut-être parce que certains estiment qu'une catastrophe comme Tchernobyl ou Fukushima une fois tous les deux ou trois ans ne pose pas de réels problèmes, à cause de tout cela, nous nous refusons de croire ce que nous savons ! Nous refusons de changer nos modes de vie... il faut donc nous préparer concrètement à gérer cette catastrophe dont le risque est énorme... tellement élevé qu'aucune compagnie d'assurance n'a jamais voulu le couvrir.

Et pourtant, même lorsqu'il aborde le thème de la sécurité, comme c'est le cas dans son dernier numéro, le bulletin communal ignore la sécurité nucléaire... quelqu'un m'a dit : "Les gens n'aiment pas quand on parle de cela".

Je crois que je peux vous dire que c'est faux : j'ai fait le tour de plusieurs quartiers de la commune, en sonnant à de nombreuses portes : chaque fois, les habitants sont demandeurs... j'ai dialogué avec plus de 100 concitoyens qui m'ont tous apporté leur soutien par leur signature, sauf un, qui a refusé de même écouter le sujet de ma démarche.

Il existe un plan d'urgence fédéral qui vient d'être mis à jour, ce 8 mars... il y a certainement du progrès par rapport au plan précédent. Mais ça ne reste qu'un plan-cadre qui contient les principes directeurs et qui doit être complété avec des procédures et des plans opérationnels, de l'information, de la formation et des exercices "plan d'urgence" — c'est écrit en toutes lettres.

Il confirme ce que répondait déjà le gouverneur, l'année passée, à la demande de savoir ce qu'il en était concrètement : « il appartient donc [aux bourgmestres] également de prendre les dispositions requises pour assurer les missions qui leur sont confiées » ... donc, madame la bourgmestre, puisque notre gouvernement vous a refile la patate chaude, je vous pose la question suivante, en mon nom :

### **Qu'est-ce qu'on fait, à Neupré, si un réacteur entre en fusion à la centrale nucléaire de Tihange et entraîne un accident majeur ?**

Lors de vacances récentes dans une petite ville en Équateur, je m'inquiétais de voir au milieu des routes, des grandes flèches que les voitures semblaient ignorer (elles roulaient à contresens) ... renseignements pris, il s'agissait de la direction que la population devait suivre pour évacuation en cas d'alerte — la ville était située sur le chemin des coulées de boues probables, en cas d'éruption d'un volcan, à quelques kilomètres !

Nous qui sommes à une distance entre 10 et 20 kilomètres de Tihange, sous le chemin le plus probable du nuage radioactif, en cas d'explosion à la centrale, que devons-nous faire ? Les vents dominants viennent du sud-ouest... la moyenne des vents venant de Tihange est de 4,9 m/s, au sol... soit environ 25 km/h à 100 mètres d'altitude : ici, le nuage radioactif arrive en moins d'une demi-heure.

En cas d'accident majeur, on nous rappelle depuis peu qu'il faut s'enfermer chez soi, en fermant les portes, les fenêtres et les entrées d'aération.

Mais un tel confinement momentané de la population concernée doit parfois être suivi de l'évacuation de cette même population !

Selon quels critères, à quel moment et qui décide d'évacuer la population ? À partir de quel taux de radiation ? Le plan d'urgence récemment actualisé prévoit une étroite collaboration entre différents niveaux de pouvoir (le niveau fédéral, les gouverneurs des provinces et les bourgmestres). Comment se coordonnent ces différents niveaux de pouvoirs pour éviter les incohérences dans les réactions ? Qui donne la "bonne" information aux citoyens — celle qui doit faire autorité pour la population ? À quel moment la commune prend-elle le relai ? Quels sont les moyens de communication de la commune vis-à-vis de la population ? Et si l'accident survient pendant la nuit ? La zone d'urgence initialement prévue était de 10 km, elle est passée à 20 km... est-on sûr que les sirènes d'alertes sont entendues jusqu'aux extrémités de la commune ?

Si l'accident survient pendant la journée, les enfants doivent être momentanément confinés à l'école. Comment allez-vous empêcher les parents d'aller rechercher leurs enfants à l'école ? En cas de confinement, comment allez-vous empêcher les gens de sortir de chez eux et d'aller, dans leur fuite, bloquer les routes aux services d'urgence ?

Des exercices d'alerte et de confinement ont-ils été réalisés avec toutes les parties-prenantes ? Si oui, quand cela a-t-il eu lieu la dernière fois ? Si non, quand comptez-vous le faire ?

La population a-t-elle été informée de la manière de se préparer à un confinement (le choix de la pièce de confinement, les moyens de communication requis, le nécessaire de base à prévoir, comme une réserve d'eau et de nourriture, que faut-il faire des animaux de compagnie, que faut-il faire des personnes et de leurs vêtements qui auraient été contaminés avant le confinement, etc.) ?

En cas d'accident, la campagne toute récente nous rappelle que nous devons prendre de l'iode dès qu'on en reçoit l'injonction, pour limiter les effets de la contamination (à peu près deux heures avant l'arrivée du nuage radioactif).

Où sont stockées ces pilules dans chaque établissement scolaire de la commune, dans les lieux publics, les salles de sports, les piscines, les terrains de foot ? Et dans les crèches, les administrations, les entreprises ? La commune a-t-elle vérifié que tous les habitants disposent du nombre de pilules adéquat chez lui ? Y a-t-il partout des réserves de pilules d'iode suffisantes pour le cas où une prise multiple s'avèrerait nécessaire ?

La population est-elle bien informée que chacun devrait consulter son médecin pour savoir s'il a des contre-indications ?

S'il faut évacuer, faut-il que nous évacuions tous, ou uniquement les femmes et les enfants (comme ce fut le cas, dans un chaos indescriptible, lors de l'accident de Three Miles Island, aux États Unis) ? Que pouvons-nous prendre avec nous ? Qu'est-ce qu'on ne peut pas prendre ? Ne risquons-nous pas de contaminer à notre tour ? Qui va régler la circulation ? Qui va décider des itinéraires ? Qui détermine le lieu de destination ? Y a-t-il des accords inter-régionaux pour ce genre de cas de figure ? Où va-t-on être hébergé, et par qui ?

La commune a-t-elle fait une estimation du nombre de personnes qui ne disposent pas d'un véhicule privé et pour lesquelles des autocars doivent être prévus ? De combien d'autocars la commune a-t-elle besoin pour réaliser cette évacuation ? Où se trouve cette flotte d'autocars ?

Quels sont les lieux de rassemblement prévus ? Comment se fera la prise en charge des personnes peu mobiles ou invalides ? Lorsque j'ai appelé la maison "Au doux Repos", pour en savoir plus, personne n'a pu me répondre sur ce qu'il faudra faire.

Comment allez-vous garantir le maintien sur place des forces de l'ordre, des pompiers et du personnel des services de santé pour assurer un service adéquat, jusqu'au moment où tout le monde aura été évacué ?

Ces personnes savent-elles qu'elles courent le risque de mourir d'un cancer ou d'un autre problème de santé lié aux radiations ? L'information leur a-t-elle été officiellement donnée ? Légalement, aucun membre de ce personnel ne peut, en fait, être obligé à rester sur place dans un tel contexte : avez-vous fait l'inventaire des gens volontaires et prêts à sacrifier leur vie en restant sur place ?

Le site du gouvernement nous dirige vers le réseau Télérad pour nous rassurer quant aux mesures des taux de radioactivité... mais ces équipements sont beaucoup trop peu nombreux (il y a dix fois plus de radars automatiques sur nos routes). La commune est-elle équipée de compteurs Geiger et autres appareils de mesure des radiations ? Si oui, de combien ? Du personnel est-il formé à son utilisation ? Qui ?

Il y aurait encore de nombreuses questions à ce sujet... et d'autres, relatives aux interventions nécessaires sur le lieu de l'accident... ou relatives à l'aide que la commune devrait apporter dans le cas d'un accident à Doel... il faudrait accepter, dans notre commune, notre part de réfugiés atomiques venant d'Anvers : où logerons-nous ces 100 personnes ? ... Mais le temps m'est compté et je m'arrête donc ici.

Le président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire a dit qu'un accident nucléaire majeur ne pouvait être exclu nulle part. Le propre de la prévention est « d'espérer que ça n'arrive pas, mais d'être prêt si ça arrive » ... en réalité, on se rend compte que les conséquences d'un accident grave ou majeur sont ingérables.

Si je suis venu vous poser toutes ces questions, ce n'est pas seulement pour obtenir les réponses que

j'exposerai probablement à une prochaine séance d'information... c'est avec l'espoir, naïf m'ont dit certains lors de mon tour dans les différents quartiers de la commune (mais c'est quand même ce qui s'est passé à Liège, depuis) avec l'espoir donc, de voir notre commune prendre une position pour que cette situation ne se produise jamais.

Que notre commune fasse pression afin de demander l'arrêt immédiat des réacteurs les plus dangereux ainsi que la fermeture des centrales nucléaires telle que prévue par la loi... tout en promouvant, en utilisant et en développant les filières de l'énergie renouvelable, et ce, par tous les moyens possibles.

Il faudra de toute façon y passer, autant le faire avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie de votre écoute, madame la bourgmestre, mesdames messieurs les échevins, mesdames messieurs les conseillers.

Frédéric Blondiau.